

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>28685</b>	De <b>Mme Pascale Boistard</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Somme )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Intérieur		<b>Ministère attributaire</b> > Justice
<b>Rubrique</b> > système pénitentiaire	<b>Tête d'analyse</b> > revendications	<b>Analyse</b> > riverains. maison d'arrêt d'Amiens.
Question publiée au JO le : <b>04/06/2013</b> Date de changement d'attribution : <b>27/08/2014</b> Question retirée le : <b>30/09/2014</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Pascale Boistard alerte M. le ministre de l'intérieur sur les nuisances subies par les riverains de la maison d'arrêt d'Amiens. En dépit de la mise en place d'un plan d'action en 2010 et de l'installation d'une zone de sécurité prioritaire englobant la maison d'arrêt en septembre 2012, les intrusions et chutes d'objets dans les propriétés situées aux abords du bâtiment public continuent. Celles-ci sont motivées par l'envoi illégal de paquets dans la cour de la maison d'arrêt à destination des détenus. Outre la gêne, voire les dégâts, occasionnés, cette situation accroît le sentiment d'insécurité et amène les habitants à mettre en place, à leurs seuls frais, des mesures de protection autour de leurs maisons et jardins. Il est profondément anormal d'obliger nos concitoyens à se substituer à l'État et à assumer les frais conséquents engendrés par le rehaussement des toits et clôtures. Elle lui demande donc quelles sont les intentions du Gouvernement afin d'assurer la sécurité et la tranquillité des riverains des maisons d'arrêt comme celle d'Amiens.